



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 26 juin 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-six juin à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM COMBET - CURETTI - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES DURIS - FADDI - FRANCES - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RICARD - MM ALBA - AYMES (Suppléant) - BARBARO - BARBERA - BOUTIE - CASTAGNE - GALZIN - LENCOU - MAZARS - MEYSSONNIER - REYJAUD (Suppléant) - SEGUR - VANDENDRIESSCHE - VIALA B.

Mme Marie-Chantal BATUT a donné procuration à M. François FOURES.

M. Olivier DUVAL a donné procuration à Mme Catherine RABOU.

N° 2018/73

Objet : Ressources humaines : création d'emplois d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe (TC), d'adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe (TC), d'adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe (TC et TNC) et d'auxiliaire de soins principal de 1^{ère} classe (TC) (Avancements de grade)

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'avis de la CAP du Centre de Gestion du Tarn en date du 14 juin 2018 sur les propositions d'avancements de grade,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Monsieur le Président propose au Conseil, par le biais de l'avancement de grade, la création des emplois suivants pour assurer les missions dévolues aux différents services de la CCLPA :

- 1 emploi d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe (TC),
- 6 emplois d'adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe (TC),
- 5 emplois d'adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe (3 TC, 1 TNC 24h30, 1 TNC 28h),
- 1 emploi d'auxiliaire de soins principal de 1^{ère} classe (TC).

Monsieur le Président précise ensuite que les postes qui ne seront plus pourvus seront supprimés des effectifs après avis du Comité Technique.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve la création, à compter du 1^{er} juillet 2018, d'un emploi d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet, de six emplois d'adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe à temps complet, de cinq emplois d'adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe dont 3 à temps complet, 1 à temps non complet 28h et 1 à temps non complet 24h30, et d'un emploi d'auxiliaire de soins principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- précise que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus pour six d'entre eux au Budget annexe EHPAD, pour deux d'entre eux au budget annexe Ordures Ménagères, pour trois d'entre eux au Budget Principal et pour deux d'entre eux au Budget annexe Voirie,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 28 juin 2018



Le Président

